

## ***PhytoPain Pharma annonce une entrevue avec Radio-Canada sur un médicament d'ordonnance à base de marijuana qu'elle met au point***

Ottawa (Ontario) – (Marketwired – Le 22 septembre 2016) – PhytoPain Pharma (« **PPP** »), filiale de GrowPros Cannabis Ventures Inc. (« **GrowPros** » ou la « **Société** ») (CSE : GCI), une société pharmaceutique dont les activités sont axées sur la mise au point et la commercialisation de produits thérapeutiques à base de cannabis pour soulager la douleur et traiter d'autres affections, annonce qu'elle a donné une entrevue à la journaliste Brigitte Bureau de Radio-Canada au sujet de la mise au point d'un médicament d'ordonnance à base de marijuana. Les actionnaires peuvent visualiser l'entrevue sur le site web de la SRC à l'adresse : <http://ici.radio-canada.ca/regions/ottawa/2016/09/21/008-marijuana-medicinale-legalisation-gouvernement-trudeau.shtml>

Selon le D<sup>r</sup> Guy Chamberland, chef des affaires scientifiques, « *PPP met au point un médicament d'ordonnance à base de marijuana qui sera administré par inhalation. La mise au point de ce médicament fait partie de la mission de la Société qui est d'offrir aux patients atteints de maladies chroniques des produits thérapeutiques à base de plantes qui conservent les caractéristiques et propriétés des produits de santé naturels tout en demeurant fondés sur la recherche et le développement du secteur pharmaceutique. Au cours des prochaines années, la Société prévoit de compiler les données permettant de soutenir la prescription de la marijuana par les médecins et de la faire prendre en charge par les assureurs provinciaux et fédéraux.* » Ryan Brown, vice-président, Expansion des affaires, et directeur des communications pour la Société, a en outre précisé ce qui suit : « *Par cette approche, nous sommes convaincus que PPP fait tomber le principal obstacle qui a existé pendant des années au cannabis médicinal pour les patients et les médecins dans le monde entier* ».

Le D<sup>r</sup> Chamberland a ensuite indiqué que la Société prévoit de déposer une demande d'essais cliniques plus tard cette année (un dossier d'information préalable à la demande d'essais cliniques a été déposé en août 2016 selon ce qui est annoncé dans le dernier communiqué). Lorsque Santé Canada l'y autorisera, la Société amorcera des essais cliniques de phase I chez l'homme plus tard cette année. « *PPP001 en est aux premières étapes de la mise au point, mais compte tenu des données publiées sur les essais cliniques déjà réalisés, la Société est convaincue qu'elle pourra commercialiser*

ce produit après avoir réalisé les études exigées par les organismes de réglementation », a indiqué le D<sup>r</sup> Chamberland.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les personnes suivantes de GrowPros Cannabis Ventures Inc. :**

D <sup>r</sup> Guy Chamberland Chef des affaires scientifiques 514-220-9225	André Audet Président du conseil membre de la direction 613-421-8402	Ryan Brown Président, GrowPros MMP Inc. 613-421-8402
--	---	--

*La Bourse des valeurs canadiennes (la CSE) n'a pas examiné le présent communiqué et n'assume aucune responsabilité à l'égard de son caractère adéquat ou de son exactitude.*

#### **Énoncés prospectifs**

*Certains énoncés figurant dans le présent communiqué peuvent contenir de l'information prospective. Tous les énoncés, sauf ceux qui portent sur des faits historiques, qui concernent des activités, des événements ou des faits nouveaux qui, d'après les croyances, les prévisions ou les attentes de la Société, surviendront ou pourraient survenir à l'avenir (y compris, sans limitation, des énoncés sur des acquisitions et des financements éventuels) sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement signalés par l'emploi de mots tels que « peut », « fera », « devrait », « continuer de », « s'attend », « prévoit », « estime », « croit », « a l'intention », « projette » ou des variantes, notamment négatives, de ces mots ou des termes similaires. Les énoncés prospectifs sont assujettis à un certain nombre de risques et d'incertitudes, que la Société est dans la plupart des cas incapable de prédire et sur lesquels elle n'a aucune emprise, et ces facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent de façon importante de ceux dont il est question dans les énoncés prospectifs. Les facteurs par suite desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon importante des attentes actuelles sont notamment, sans limitation, l'incapacité de la Société, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, GrowPros MMP Inc., d'obtenir un permis pour la production de marijuana à des fins médicales, l'incapacité d'obtenir un financement suffisant pour mettre en œuvre le plan d'affaires de la Société, la concurrence, la réglementation, les coûts et retards prévus et imprévus et les autres risques décrits dans le dossier d'information public de la Société auprès des autorités en valeurs mobilières concernées. Bien que la Société ait tenté de cerner les facteurs importants par suite desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon importante de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs, il pourrait y avoir d'autres facteurs par suite desquels les résultats ou les événements pourraient différer de ceux qui sont prévus, estimés ou souhaités. Les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué sont faits à la date de celui-ci, et la Société n'assume aucunement l'obligation de les mettre à jour publiquement pour qu'ils tiennent compte de nouveaux renseignements, d'événements subséquents ou autrement, à moins d'y être tenue par la législation en valeurs mobilières applicable.*